

CHALLENGE VETERANS AMICAL DES CINQ

REGLEMENT

- Participation uniquement réservée **aux joueurs affiliés à l'Aile francophone de la FRBTT** ayant atteint ou dépassé l'âge de 40 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours.
- Epreuve dite par « handicap ».
- Équipes formées de 2 joueurs, un joueur dit « fort » avec un joueur dit « faible » : à classement égal entre 2 ou plusieurs joueurs le plus jeune est considéré comme le joueur dit « fort ».
- Le tirage au sort des équipes se fera au club organisateur le jeudi à 20H précédant cette organisation.
- Le début de la compétition étant à 09H00, la présence obligatoire des participants sera d'une demi-heure au moins avant le début de la compétition.
- Pour les joueuses, c'est le classement homme qui sera pris en compte. Si une joueuse n'a pas de classement homme, on prendra son équivalent homme.
- Les joueurs/joueuses ne pourront pas être associés deux fois au cours de la compétition à un même partenaire, ni deux fois avec un joueur « **NC** » **pour un joueur dit « fort »**.
- Les rencontres se disputent en 3 sets gagnants de 11 points dans les poules de départ avec la grille handicap applicable pour la saison en cours (handicap mis en début de set).
- *L'application du « point » de la mort sera décidée en début de chaque compétition en fonction du nombre d'équipes inscrites.*
- A partir du 2^{ème} tour tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants pour toutes les rencontres en cas d'égalité un double en deux sets gagnants sera joué pour autant que le protocole le permette.
- Un classement général sera établi à l'issue des 5 challenges, les points individuels pour ce classement général sont calculés sur les 4 meilleurs classements de ces différentes épreuves (la participation à au moins trois épreuves est requise pour être repris au classement général final) ;
- Note : il y aura 3 lauréats récompensés à l'issue du classement général final pour la saison en cours.
- Un maximum de 8 joueurs sera accepté par table.
- **Les inscriptions** auprès Christine VOUE - 071/74.22.79 (attention pas de répondeur) ou 0499/21.98.52 – christine.voue@gmail.com_dans les 2 semaines précédentes la 1^{ère} épreuve. **(Priorité aux joueurs inscrits aux challenges précédents)**.
- Les clubs s'engagent à inscrire un minimum de 3 joueurs/joueuses en dehors de leurs installations, une amende sera réclamée de **10,00€** par joueur à payer auprès de la coordinatrice en cas de non-respect de cette obligation.
- Le droit de participation est fixé à **5€**, l'inscription vous sera offerte lors de la réservation d'un repas pour la somme de **18€** ainsi que pour les accompagnants directement auprès du club organisateur.

- **En cas de désinscription**, après la date limite d'inscription (Le mercredi soir avant la date du challenge), le joueur sera redevable de son inscription **5€**, plus une amende de **5€** (soit au total : **10€**).
- **En cas d'absence** le joueur sera redevable de son inscription **5€**, plus une amende de **12€** (soit au total : **17€**) + le prix du repas qu'il avait réservé pour lui. L'accompagnateur ou l'accompagnatrice absent devra aussi payer le prix du repas au club organisateur. **Un certificat médical sera à envoyer à la coordinatrice dans les plus brefs délais afin d'éviter l'amende.**
- Un point non repris au présent règlement ou toute contestation est du ressort de la CPNV.
- Note : il y aura 5 lauréats récompensés à l'issue du classement général final tout les 5 ans.

Dates des Challenges :

29-08-2026 Moustier : **Rue de la Fabrique, 4B 5190 Moustier-sur-Sambre**

N° : GB26-27-C003

29-11-2026 Rhines : **Chaussée de la Gare 2A 5080 RHINES**

N° : GB26-27-C004

21-02-2027 Gembloux : **Rue de Fleurus 2 5030 Gembloux (Sauvenière)**

N° : GB26-27-C005

03-04-2027 Rail Namur : **Rue de l'Abbaye 5000 NAMUR**

N° : GB26-27-C006

15-05-2027 Suarlée : **Rue Visart de Bocarmé, 30 5020 TEMPLoux**

N° : GB26-27-C007

**Au nom du CPNV
Coryn Christophe
Président**